



Avis du conseil scientifique

N°CS/PN/2025/079

Nom du projet : BIOSCAN-FR - Surveillance de la biodiversité terrestre – Inventaires et suivis de l'entomofaune.

Numéro de dossier : DIR/PN/2025/937

Pétitionnaire : Rodolphe ROUGERIE, Muséum National d'Histoire Naturelle, ISYEB – UMR 7205, 43-45 rue Buffon, Bât. Entomologie, CP 50, 75005, Paris

Localisation du projet : Cœur du parc national (Mare Longue, Maïdo et Plaine des Fougères)

Le Conseil scientifique de l'établissement public du Parc national de La Réunion,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-4 et R. 331-32 ;

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007, créant le Parc national de La Réunion ;

Vu le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014, approuvant la charte du Parc national de La Réunion fixant les modalités d'application de la réglementation en cœur (MARCœur), notamment ses MARCœurs 2 ;

Vu l'arrêté n°2020-458/SG/DRECV du 17 mars 2020 portant renouvellement du conseil scientifique du Parc national de La Réunion ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2223 du 19 octobre 2023 modifiant l'arrêté n°2020-458/SG/DRECV du 17 mars 2020 portant renouvellement du conseil scientifique du Parc national de La Réunion ;

Vu le règlement intérieur du Conseil scientifique ;

Considérant la demande de Monsieur Rodolphe ROUGERIE réceptionnée le 22 décembre 2025 et relative au dossier n° DIR/SPPN/2025/937 ;

Considérant la situation géographique du projet en cœur de parc national ;

Considérant que ce projet nécessite des prélèvements d'espèces indigènes en cœur du Parc national de La Réunion ;

Considérant la nécessité d'encadrer les projets scientifiques pour garantir leur concours ou leur compatibilité avec les objectifs de protection des patrimoines du cœur et garantir la conservation du caractère de celui-ci ;

Considérant en conséquence, que le présent projet doit faire l'objet d'une autorisation du Parc national de La Réunion ;

Page 1 sur 2



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



UNESCO
CENTRE MONDIAL
DU PATRIMOINE

Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc National de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes

Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39

www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr

DECIDE

Article 1 :

Concernant le du projet BIOSCAN-FR - caractérisation moléculaire et surveillance de la biodiversité terrestre en France et Outre-Mer, en vue d'améliorer la connaissance de la richesse de l'entomofaune terrestre et d'engager un suivi à long terme sur ces groupes, le conseil scientifique du Parc national de La Réunion émet les réserves et les recommandations suivantes :

Aucune réserve

Article 2 :

Selon les prescriptions établies par les services du Parc national et sous réserve de la mise en œuvre des réserves et recommandations énoncées à l'article 1, l'avis est **favorable**.

À Piton Saint Leu, le 19 janvier 2026

Le Président du Conseil scientifique



Gérard Collin

Page 2 sur 2



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc National de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes
Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39
www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr